



UNE RÉGLEMENTATION TRÈS LOURDE

L'introduction sur un marché boursier fait l'objet d'une réglementation lourde encadrant strictement les nombreuses obligations concernant l'information financière. La conception et la communication de ces documents financiers engagent donc la responsabilité de l'émetteur, de ses équipes de direction et/ou les actionnaires vendeurs des titres qui sont mis sur le marché et les intermédiaires teneurs de marché.

En cas de contentieux, les autorités de régulation, comme l'AMF par exemple, peuvent mener des enquêtes et prononcer des condamnations et des sanctions lourdes visant l'entreprise mais également les dirigeants en tant que personnes physiques.

Il est donc important d'envisager la bonne couverture de ces risques dès le démarrage du roadshow, au moment de la première introduction en bourse et lors d'opérations d'offres secondaires.

LES PRINCIPALES CAUSES

- Informations erronées ou incomplètes
- Informations inexactes ou trompeuses
- Informations non conforme à la réalité
- Oubli ou manquement à une obligation d'information
- Risque de contentieux porté devant les autorités de régulation
- Risque de méconnaissance de la législation locale en cas de cotation sur un marché étranger : amendes ou interdiction d'exercer
- Délit d'initié

QUI PEUT AGIR CONTRE VOUS ?

- Les actionnaires
- Les créanciers
- L'AMF et/ou toute autorité légale compétente
- Les salariés
- Les concurrents
- Les dirigeants passés
- Tout tiers ayant un intérêt à agir

LES RISQUES ENCOURUS

- Perte du patrimoine personnel
- Faillite
- Baisse du chiffre d'affaires

OBJET DES GARANTIES

- Prise en charge des frais de défense au civil et au pénal et des condamnations civiles.
- Frais de communication en cas de report ou d'annulation d'une opération de marché et frais de gestion de crise.
- Remboursement des indemnités réglées à un intermédiaire teneur de marché.
- Dommages et intérêts dus à un tiers lésé en cas de faute professionnelle.
- Frais de réhabilitation en cas d'atteinte à la réputation et frais de soutien psychologique.

POURQUOI PASSER PAR CRF ASSURANCES ?

- Expert des Risques Financiers depuis 1999.
- Des services intégrés innovants :
 - Audit de vos risques.
 - Conseils en matière de prévention.
 - Suivi de vos risques à l'étranger, via Globex International, réseau international de courtiers indépendants dont CRF Assurances est membre.
 - Information continue et veille juridique.
- Un accompagnement à tous les stades de votre développement : de l'amorçage en passant par votre développement à l'international, jusqu'à l'introduction en bourse sur un marché français ou étranger.
- Des VIP² à votre écoute : nos Vrais Interlocuteurs Pointus et Passionnés vous répondent en direct et non une plateforme de souscription.
- Indépendant, notre cabinet sollicitera pour vous tous les assureurs du marché pour vous garantir les meilleures couvertures et conditions tarifaires.
- Une réactivité engagée.
- Une expérience validée de la gestion de sinistres.

Pour un conseil ou une étude, contactez-nous au 01 55 46 80 60 ou sur contact@crfassurances.com

CRF Assurances

Le plus grand risque, c'est de penser que vous ne risquez rien

T + 33 1 55 46 80 60 - F + 33 1 55 46 96 60 - Site Web www.crfassurances.com

Société de Conseils et de Courtage d'Assurances - SARL au capital de 30 000 Euros - RCS Nanterre B 452 673 056 - N° ORIAS : 12 066 287 - Site Web : www.orias.fr

Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle conformes au Code des Assurances.